

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2018

Les orientations budgétaires en débat à la Lomagne Gersoise

Le dernier conseil communautaire de la Lomagne Gersoise s'est déroulé le 11 mars dernier, au sein du siège administratif à Fleurance. Au cours de cette assemblée, l'ordre du jour était principalement dédié au débat d'orientations budgétaires, afin de définir les objectifs et orientations à confier à la Lomagne Gersoise dans les années à venir.

Le Président Jean-Louis CASTELL et le 1er Vice-président Denis CASTAGNET ont présenté le débat d'orientations budgétaires 2019 de la Lomagne Gersoise devant une assemblée nombreuse. S'appuyant sur les analyses financières rétrospective et prospective, qui traduisent une situation financière saine et maîtrisée, ils ont souhaité que cette présentation puisse être l'occasion d'un échange sur le projet politique à l'orée du renouvellement de mandature en 2020.

Rappelant, comme pour l'ensemble des collectivités territoriales, que la Lomagne Gersoise s'inscrit dans un contexte de diminution des dotations d'Etat et de raréfaction des subventions, qui nécessitera ainsi de demeurer vigilant sur la capacité d'autofinancement et d'emprunt de la collectivité, ils ont présenté les orientations budgétaires qui proposent un maintien des taux de fiscalité perçue par l'intercommunalité, qui demeure l'une des rares à ne pas avoir mis en place de fiscalité sur le foncier bâti (la Lomagne Gersoise perçoit la Cotisation Foncière des Entreprises, ancienne part de la taxe professionnelle, ainsi que par transfert la part départementale de la taxe d'habitation et la taxe additionnelle sur le foncier non bâti).

Les orientations des différentes commissions associées ont encouragé la poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement (avec cette année une évolution maîtrisée à 1,2 % pour les charges de fonctionnement), tout en conservant la mise en œuvre de la programmation ambitieuse d'investissements structurants, particulièrement en direction des équipements scolaires (qui commenceront cette année sur les groupes scolaires de Fleurance et Lectoure) et du développement économique, avec une politique active d'attractivité touristique, de soutien à l'immobilier d'entreprises, et de revitalisation des bourgs-centres.

Les débats ont donné lieu à la rédaction du rapport d'orientations budgétaires qui sera transmis, comme le prévoit la réglementation, à Madame la Préfète du Gers et à l'ensemble des communes membres. Ce rapport est à la disposition du public sur le site internet de la communauté de communes (www.lomagne-gersoise.com/Documents-administratifs) ainsi que sur sa page Facebook.

A l'occasion de cette assemblée, la Lomagne Gersoise a également instauré et désigné, sur proposition des acteurs de la société civile déjà associés aux démarches et projets communautaires, les membres du futur conseil de développement, instance de consultation et outil de concertation qui renforce l'exercice de la démocratie participative locale. Il interviendra auprès de la communauté de communes dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants.